

EQUALITY & RIGHTS ALLIANCE

Ireland
Can't
Afford
Cutbacks
in Equality
and Rights

**Rapport destiné à l'UN CERD en réponse aux deuxième et troisième
rapports associés du Gouvernement Irlandais sous l'ICERD**

Soumis par :

Equality & Rights Alliance

Octobre 2010

A propos d'Equality & Rights Alliance

Equality & Rights Alliance (ERA) est une coalition de 147 groupes d'associations et de personnes créée en août 2008 en réponse aux manquements du Gouvernement Irlandais concernant l'efficacité et l'indépendance de l'égalité statutaire, des droits de l'homme, de la lutte contre le racisme et des infrastructures anti-pauvreté en Irlande¹. L'objet d'ERA est de défendre et de renforcer l'infrastructure des droits de l'homme et de l'égalité en Irlande.

Champ d'application de la soumission de l'Equality & Rights Alliance au CERD de l'ONU

Cette soumission est limitée à un examen des manquements du gouvernement irlandais concernant l'égalité statutaire, des droits de l'homme, de la lutte contre le racisme et des infrastructures anti-pauvreté en Irlande vis-à-vis des obligations des Etats conformément à l'Article 2 de l'ICERD.

Résumé et Recommandations

- L'efficacité de l'infrastructure pour promouvoir l'égalité, défendre les droits de l'homme, et répondre à la discrimination, a été gravement mise à mal à la suite de réductions disproportionnées des budgets de la Commission Irlandaise des Droits de l'Homme (réduction de 32 %), de l'Autorité pour l'Egalité (réduction de 43 %) et du Comité Consultatif National sur le Racisme et l'Interculturalisme (réduction de 100 % : conduisant à sa fermeture en décembre 2008). ERA pense que les réductions imposées par le gouvernement irlandais sont une tentative délibérée visant à réduire l'efficacité et l'indépendance d'organismes de surveillance importants chargés de défendre les droits de l'homme et de répondre à la discrimination, sous l'apparence de prudence fiscale.
- Les réductions imposées par le Ministre de la Justice, la Réforme de l'Egalité et du Droit des organisations mentionnées ci-dessus, sont totalement disproportionnées par rapport à celles imposées dans d'autres domaines sous la responsabilité des ministères². Cela est aussi le cas dans les domaines appartenant explicitement à l'égalité sous la responsabilité des ministères qui ont subi des réductions disproportionnées en comparaison avec d'autres domaines³.
- Les réductions imposées à l'Autorité pour l'Egalité et la Commission irlandaise sur les droits de l'homme ont sérieusement réduit leur capacité à remplir leurs fonctions et sont contraires : aux obligations des États selon l'Article 2 de l'ICERD ; à la recommandation 12 du CERD communiquant ses observations au gouvernement irlandais; au paragraphe 8 du rapport du Coordinateur CERD et au suivi en Irlande; et aux recommandations 7 et 10 du Comité de l'ONU sur la

¹ Les membres d'ERA comprennent : 84 ONG (ONG nationales et locales travaillant dans des domaines différents en relation avec les problèmes d'égalité et de droits de l'homme); des activistes individuels; 7 syndicats; et plusieurs représentants publics et académiques. Une liste complète des ONG membres actuelles est disponible sur notre page Internet : www.eracampaign.org/members-1.

² Par exemple : la Commission Garda Ombudsman Commission a perdu 5 %; l'Autorité pour la Sécurité Privée a perdu 2 %; le Service de Mise en Liberté Surveillée a perdu 3 %; le Comité d'Assistance Juridique a perdu 1 %

³ L'action positive et l'intégration des sexes pour les femmes a mesuré une réduction de 45 %; l'unité pour les violences domestiques COSC a été réduite de 18 %; la mesure prouvant l'égalité a été réduite de 30 %.

Convention Internationale sur les Droits politiques et civils à financer de manière adaptée les institutions irlandaises dans le domaine de la non-discrimination et des droits de l'homme⁴.

- **Recommandations d'Equality & Rights Alliance au CERD :**
 - Qu'on demande au parti étatique de décrire comment les fonctions et pouvoirs de l'Autorité pour l'Égalité et de la Commission des Droits de l'Homme puissent être effectivement et indépendamment libérés à la lumière des réductions imposées, et les plans du gouvernement en matière de révision du budget et des niveaux de personnel des deux organismes.
 - Qu'on demande au parti étatique de décrire comment le domaine de compétence du NCCRI est poursuivi par le Bureau du Ministère de l'Intégration, comment le gouvernement prévoit de contrôler indépendamment les incidents racistes et de xénophobie et de les gérer efficacement, et son plan pour combattre le racisme et la xénophobie à la lumière de la décision de ne pas introduire de suivi au Plan d'Action National contre le Racisme.

La situation actuelle en Irlande concernant les opérations des organismes spécialisés dans l'égalité et les droits de l'homme

Réductions du gouvernement concernant l'Autorité Irlandaise pour l'Égalité

Dans le budget 2009, annoncé en octobre 2008, le financement de l'Autorité pour l'Égalité a été réduit de 43 %. De plus, la décentralisation de l'Autorité pour l'Égalité dans des locaux à 120 km de Dublin a été accélérée⁵. Le processus de décentralisation avait déjà provoqué une perte de personnel expérimenté et compétent pour l'Autorité. La décentralisation proposée de 15 personnes supplémentaires à la suite de l'annonce d'octobre 2008, signifiait une perte supplémentaire d'expertise et de compétence de l'Autorité, dont les effets nécessiteront des années à redresser cette perte.

En décembre 2008, lors d'une réunion avec le Ministre de la Justice, la Réforme de l'Égalité et du Droit concernant la réduction de 43 % du budget proposé, le Directeur Général de l'Autorité pour l'Égalité a présenté une proposition suggérant une réduction alternative de 32 %, la raison étant que cela correspondait à la réduction maximale des ressources qui pouvait être supportée par l'Autorité si l'organisation devait rester viable. Toutefois, le Ministre a rejeté cette proposition sans donner de raison. Le jour suivant, le Directeur Général de l'Autorité pour l'Égalité a remis sa démission affirmant que les réductions imposées avaient rendu l'Autorité non-viable et incapable de remplir ses fonctions. Dans sa lettre de démission au Ministre, il a déclaré :

4 L'observation 12 du Comité sur l'Élimination de la Discrimination Raciale, 10 mars 2005 : CERD/C/IRIVCO/2. Recommandations 7 & 10, Prise en compte des rapports soumis par les Partis d'État : Convention internationale sur les droits civils et politiques : Observations concluantes du Comité des Droits de l'Homme sur l'Irlande. CCPR/C/IRIVCO/3 30 July 2008. Rapport CERD sur la visite du coordinateur sur le suivi en Irlande par. 8, 21-23 juin 2006

5 Il doit être noté que dans le budget d'octobre 2008, le gouvernement a interrompu le processus de décentralisation pour d'autres agences gouvernementales et ministères où des locaux permanents ont été assurés. Bien que cela concernait l'Autorité pour l'Égalité, la décentralisation a été accélérée.

'La seule explication crédible que je comprenne de ce qui a été fait à l'Autorité pour l'Egalité semble être que sa stratégie de travail, en particulier en relation avec les allégations de discrimination dans le secteur public, a été vécue comme une menace par les hauts fonctionnaires et/ou le gouvernement. De plus, il semble que l'expression indépendante de l'Autorité pour l'Egalité doit être mise sous silence pour devenir un témoin de l'inégalité et de la discrimination de notre société. L'Autorité pour l'Egalité est victime de son succès, ce pour quoi elle a été créée.'

La décision du ministre a aussi anticipé un Audit de Rentabilité que le ministère a commandé pour l'Autorité pour l'Egalité et qui doit être publié, malgré plusieurs tentatives de l'opposition d'obtenir ce rapport grâce à des questions parlementaires au Ministre de la Justice, la Réforme de l'Egalité et du Droit et un refus du ministère de publier ce rapport à ERA à la suite d'une requête conformément à la Loi sur la Liberté de l'Information.

En janvier 2009, six membres du comité de direction de l'Autorité pour l'Egalité avaient démissionné en soutien à la position du Directeur Général⁶.

Dans un rapport au Comité de Direction de l'Autorité sur l'impact probable des réductions de budget, le Directeur Général a indiqué que le budget et les réductions de personnel auraient l'impact suivant⁷:

- La capacité à ouvrir de nouveaux dossiers en 2009 sera gravement réduite. L'Autorité pour l'Egalité sera incapable d'assister les plaignants à contester des décisions devant les cours supérieures et les engagements vis-à-vis des clients actuels (448 dossiers) pourraient être compromis par le risque de négligence et d'autres réclamations ;
- Il ne sera pas possible de mener des enquêtes ou études d'égalité ;
- Il ne sera pas possible de mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation pour augmenter les niveaux de conscience des droits conformément à la législation sur l'égalité ;
- Le programme de recherche de l'Autorité pour l'Egalité pour fournir une base de preuve sur l'inégalité et la discrimination sera gravement réduit.

En août 2009, le conseiller juridique de l'Autorité a démissionné et en raison de l'embargo du gouvernement sur le recrutement dans le service public et la fonction publique, l'Autorité n'a pas pu le remplacer. L'absence de conseiller juridique crée un manque concernant la capacité de l'Autorité à apporter un conseil stratégique sur les litiges et à répondre à toute proposition de loi qui impactera probablement les personnes subissant la discrimination et l'inégalité.

⁶ Membres du comité qui ont démissionné : Finola McDonnell et Dennis O'Flynn (Confédération des Employeurs et des Entreprises Irlandaises), Thérèse Murphy (Conseil national des Femmes d'Irlande), David Joyce (Congrès irlandais des syndicats), Frank Goodwin (Association Carers), Louise O'Donnell (Syndicat Impact)

⁷ Ibid p 2

Les tableaux 2 et 3 décrivent la mesure et l'impact des réductions budgétaires pour l'Autorité pour l'Égalité.

Tableau 2. Réduction de budget de l'Autorité pour l'Égalité (niveaux de revenu et de personnel)

Année	2008	2009	% réduction
Budget de l'Autorité pour l'Égalité	5 897 m€	3,333 m€ (paye – 2 m€, hors paye 1,333 m€)	- 43 %
Niveaux de personnel	58	37 (le poste de conseiller juridique demeure vacant depuis août 2009 à cause de l'embargo du gouvernement sur le recrutement du personnel dans les services publics).	-64 %

Tableau 3. Impact des réductions de budget sur les résultats de l'Autorité pour l'Égalité⁸

Domaine de travail	Résultat pour 2008	Résultat pour 2009
Juridique		
Nombre de dossiers ouverts	234	213
Nombre de dossiers fermés	268	465
Nombre de dossiers étudiés pour une assistance juridique par le Directeur Général :		
Nombre accordés	71	27
Nombre refusés	68	21
	2	6
Campagnes de sensibilisation du public		
Campagne Dire non à l'Agisme Financement par l'Autorité pour l'Égalité	105 454 €	0 €
Communication		
Demandes totales au Centre d'Information Public	10, 443	8, 155
Unité d'intégration		
Petites et moyennes entreprises soutenues	122	37
Programme attribué pour les candidats pour le soutien d'équilibre travail-vie privée des entreprises	30	20
Recherche		
Nombre de rapports de recherche publiés	5	3

⁸ Chiffres basés sur les rapports annuels 2008 et 2009 de l'Autorité pour l'Égalité

Le financement et les réductions de personnel ont provoqué une réduction des résultats pour l'Autorité entre 2008 et 2009. Concernant le travail juridique de l'Autorité pour l'Égalité en 2009, un problème important est l'augmentation des dossiers fermés cette année. Cette augmentation des dossiers fermés, ainsi que la réduction importante du nombre de dossiers recevant une assistance en 2009 par rapport à 2008 (une réduction de 31 %) suggère des difficultés pour l'Autorité à remplir ses fonctions juridiques.

La section Développement de l'Autorité pour l'Égalité, dont le domaine de compétence est la promotion de l'égalité, a été capable de conserver un niveau des résultats en 2009 principalement grâce au financement de la Commission Européenne qui a cessé en décembre 2009⁹.

L'unité d'Intégration Egalitaire de l'Autorité pour l'Égalité a été créée en 2007, avec pour mission d'améliorer l'accès au marché du travail et la participation des groupes rencontrant de l'inégalité dans les neuf domaines couverts par la législation sur l'Égalité. Un budget opérationnel d'1 million € devait être disponible pour cette unité chaque année pendant sept ans, avec quatre personnes supplémentaires. Toutefois, la Réforme du Droit et de l'Égalité du Ministère de la Justice n'a pas prévu le financement correspondant pour que l'Autorité pour l'Égalité puisse faire fonctionner pleinement cette unité, et son budget depuis 2007 est de 450 000 € par an (avec un personnel de deux personnes). La baisse des résultats de l'unité, indiquée dans le Tableau 3, était prédite par l'Autorité pour l'Égalité dans son rapport de progression sur les travaux de l'unité en 2008 :

L'Autorité pour l'Égalité a connu une réduction du budget de 43 % dans le budget de décembre 2008. Cela signifie que l'Autorité pour l'Égalité ne pourra pas fournir le financement prévu pour cette mesure à partir de 2009. Cela affectera inévitablement les résultats et l'impact de la mesure¹⁰,

En plus de la campagne 'Dire non à l'Agisme', l'Autorité pour l'Égalité a joué un rôle de coordination dans le cadre de l'initiative 'semaine du lieu de travail antiraciste'. Entre 2008 et 2009, le financement de 136 668 € a été dépensé par l'Autorité pour l'Égalité dans cette initiative. Le financement continu de cette campagne, qui est maintenant intitulée 'Initiative pour la diversité sur le lieu de travail', est incertain.

La recherche mise en œuvre par ERA sur l'impact des réductions imposées a conclu que dans le cas de l'Autorité pour l'Égalité, des questions graves sont soulevées sur la manière dont elle peut continuer à remplir ses fonctions avec de telles réductions de budget. Le rapport a noté que depuis les réductions de budget de l'Autorité pour l'Égalité, il y a eu une réduction de son profil média ; une réduction des résultats des dossiers importants ; une diminution importante de la participation dans la communauté d'affaires ; et une participation très réduite auprès des ONG¹¹.

⁹ Financement d'actions dans le cadre du programme 2009 pour l'Année Européenne de l'Égalité des opportunités, interrompu en déc. 2009.

¹⁰ ESF 2.9 Approche de canalisation de l'égalité : Programme opérationnel d'investissement en capital humain (2007- 2013) Rapport de progression janv. à déc. 2008 : http://www.esf.ie/en/hci_view_meeting.aspx?article=e6b7fbc7-905c-4c4e-8348-2f155ff1ec02&meeting=47

¹¹ Harvey et Walsh op cit page 80

En septembre 2009, Equality & Rights Alliance a soumis une plainte à la Commission Européenne pour étudier si le gouvernement irlandais ne respectait pas ses obligations dans le cadre des directives européennes sur l'Egalité, en raison de la nature des réductions imposées à l'Autorité pour l'Egalité. Notre plainte a été soutenue par le Secrétaire Général du Congrès des Syndicats Irlandais. Une pétition correspondante a aussi été soumise par ERA au Comité des Pétitions du Parlement Européen. Notre pétition a été signée par tous les membres irlandais de l'opposition du Parlement Européen¹². La Commission a exprimé ses regrets concernant la décision du gouvernement irlandais de réduire le budget de l'Autorité pour l'Egalité. Toutefois, la Commission a indiqué qu'en raison de la nature standard minimale des Directives de l'UE, elle ne pouvait pas initier de poursuites pour infractions contre le gouvernement irlandais. A la suite de la réception de la pétition ERA au Comité des Pétitions au Parlement de l'UE en mai 2010, le comité a décidé d'écrire au gouvernement irlandais pour demander des informations sur la nature des réductions subies par l'Autorité pour l'Egalité et de la manière dont elle continue à remplir ses fonctions selon les Directives de l'UE sur l'égalité.

Réductions du gouvernement de la Commission Irlandaise des Droits de l'Homme

En octobre 2008, le budget de l'IHRC a vu son financement réduit de 24 % (la réduction réelle fut de 32 %). Lorsque les réductions ont été annoncées, l'IHRC a émis une déclaration sur les conséquences de la réduction budgétaire :

'La Commission en Session Plénière a souligné que la subvention proposée en 2009 d'1,6 m€ ne permettra pas à l'IHRC de payer les salaires du personnel et les frais opérationnels de base qui s'élèvent à 2 m€. Une réduction de l'ampleur proposée laisserait aussi l'IHRC incapable de remplir ses fonctions. Cela mettrait sa survie en question'¹³.

En comparant les informations contenues dans les rapports annuels 2008 et 2009 de l'IHRC, l'impact des réductions gouvernementales est évident en termes de ressources financières et humaines disponibles pour l'IHRC (Tableaux 4 et 5).

¹² Pour lire une copie complète de la plainte: http://www.eracampaign.org/uploads/ERA_Compaint_to_the_EU_Commission.pdf et de la pétition : http://www.eracampaign.org/uploads/ERA_Petition_to_the_European_Parliament.pdf

¹³ Communiqué de presse de l'IHRC, 4 novembre 2008 : <http://www.ihrc.ie/newsevents/press/2008/11/04/irish-human-rights-commissioncondemns-proposed-24/>

Tableau 4. Budget 2009 de la Commission Irlandaise des Droits de l'Homme (Niveaux de revenu et de personnel)

Ressources de l'IHRC	2008	2009	% Réduction
Budget de l'IHRC	2,342 m€	1,596 m€	- 32 %
Niveaux de personnel	17 personnes (En 2008, 6 nouveaux postes ont été approuvés par le Ministère de la Justice, Réforme du Droit et le l'Egalité, toutefois, ils n'ont pas été accompagnés d'une augmentation du financement).	10 personnes (7 postes demeurent vacants en raison de l'embargo du gouvernement concernant le recrutement dans les services publics).	- 41 %
Sous-traitants externes	Les services de 4 sous-traitants ont été abandonnés pendant l'année	Aucun sous-traitant externe n'est employé, à cause du manque de financement	- 100 %

Tableau 5. Impact du budget 2009 de la Commission des Droits de l'Homme (financement des principaux domaines de travail).

Domaine de travail	Dépenses 2008 - €	Dépenses 2009 - €	Réduction des dépenses
Recherche	69 195	1 102	-98 %
Travail sur la politique			
Dépense concernant le travail du comité associé (avec l'Irlande du Nord)	12 486	1 102	- 91 %
Dépenses pour assister le groupe européen des NHRI	30 749	0	-100 %
Travail juridique			
Dépenses concernant l'assistance juridique	109 805	0	-100 %
	10 000	0	-100 %
Dépenses concernant les demandes			- 99.9 %
	95 186	132	
Dépenses concernant l'Amicus curiae			
Autres dépenses			
Conférences	45 370	2 712	-94 %
Média et consulting	42 698	0	-100 %
Publicité	14 072	0	-100 %
Bibliothèque	16 125	0	-100 %

Malgré l'importante réduction du financement, en 2009 l'IHRC a réussi à maintenir le niveau de résultat dans les principaux domaines. Cependant, ce niveau de résultat n'a été

Equality & Rights Alliance, c/o OPEN, 7 Red Cow Lane, Smithfield, Dublin 7, 8
Ireland contact rachel@eracampaign.org

possible qu'en raison du montant important d'assistance non payé à la Commission. Depuis le début de 2009, par exemple, tous les travaux juridiques entrepris par l'IHRC sont pris de manière pro bono, ce qui permet à la Commission d'entretenir son niveau d'assistance juridique. De plus, en avril 2010, un financement philanthropique fut reçu, ce qui permettra à l'IHRC de financer ses travaux d'éducation et de formation jusqu'en octobre 2011. Des placements en stages non rémunérés sont aussi soutenus par le travail de la Commission. Toutefois, il est clair que le fait de compter sur des stages, du travail pro bono et le financement philanthropique est intenable pour l'IHRC à moyen et à long terme.

La Recherche mise en œuvre par ERA sur l'impact des réductions imposées a conclu que dans le cas de l'IHRC :

'Les réductions ont déjà interrompu son ascension. Cette situation est vulnérable et le départ de membres du personnel pousserait l'organisation sous le niveau de viabilité'¹⁴.

Le Directeur Général de l'IHRC a indiqué la situation souhaitée pour la Commission et le besoin urgent de ressources adaptées :

'La Commission, qui a recherché à remanier ses opérations en fonction des réalités économiques de l'Irlande d'aujourd'hui, a un besoin urgent de retrouver un financement. L'impact de l'embargo actuel sur le recrutement dans le service public est un autre domaine d'inquiétude majeure pour la Commission. L'embargo – qui signifie que des postes vacants ne peuvent pas être pourvus – a le potentiel de toucher de manière disproportionnée les organismes publics les plus petits comme la Commission. Quatre personnes sont parties en 2009, et n'ont pas pu être remplacées en raison de l'embargo. L'impact d'autres départs dans la période à venir serait potentiellement dévastateur pour la Commission'¹⁵.

Les réductions du Gouvernement concernant le Comité National Consultatif sur le Racisme et l'Interculturalisme (NCCRI)

Dans le budget d'octobre 2008, le NCCRI a vu son financement réduit de 100 %, ce qui a conduit à sa fermeture en décembre 2008¹⁶. Le Ministre a annoncé que le travail du NCCRI serait assuré par le Bureau du Ministre de l'Intégration (OMI), toutefois, il est difficile d'envisager comment cela serait possible étant donné que le financement de l'OMI a été réduit de 26 % dans ce même budget. Le CEO du NCCRI a déclaré dans une communication sur les réductions :

'Il existe maintenant un vide important dans la politique du gouvernement découlant du fait qu'il n'existe plus d'organisme expert pour conseiller dans le domaine antiraciste et de l'intégration, ni de plan et de ligne budgétaire dédiés à ces problèmes. Le gouvernement dit que les 'fonctions' du NCCRI seront transférées au Bureau pour l'Intégration. Toutefois, sans personnel ou expertise transférés, cet engagement semble peu crédible'¹⁷.

¹⁴ Harvey et Walsh op cit page 79

¹⁵ Rapport annuel 2009 de la Commission irlandaise des droits de l'homme p 5

¹⁶ Le principal financement annuel du NCCRI était 500 000 €.

¹⁷ Philip Watt, ancien CEO du NCCRI (19 novembre 2008), Irish Times 'Les réductions budgétaires affaiblissent la capacité de l'Etat à combattre le racisme <http://www.irishtimes.com/newspaper/opinion/2008/11/19/1227026413011.html>

Pour coïncider avec l'abolition du NCCRI, en janvier 2009, le gouvernement a annoncé qu'il ne poursuivrait pas le Plan d'Action National contre le Racisme¹⁸. Dans le rapport final sur le Plan National contre le Racisme, le Président et son Comité de Direction a déclaré :

'Je suis extrêmement soucieux que dans la conjoncture de la crise économique... les organisations travaillant dans les domaines de l'Intégration et de l'Interculturalisme soient les premières victimes des coupes budgétaires du gouvernement. Une décision a clairement été prise indiquant que nous ne pouvons plus financer la lutte contre le racisme, précisément au moment où de nombreux immigrants vivant en Irlande sont les plus vulnérables'¹⁹.

Depuis la fermeture du NCCRI, il existe un vide important concernant le contrôle indépendant des incidents de racisme et de xénophobie et en relation avec la fourniture de formation antiraciste à la police et d'autres fournisseurs de services sur la ligne de front.

Le Tribunal pour l'Égalité

Le Tribunal pour l'Égalité n'a pas subi de coupes budgétaires sur le budget 2009. Cependant, malgré cela, le Tribunal continue à rencontrer des retards importants en termes de gestion des dossiers, en particulier en ce qui concerne les cas d'égalité vis-à-vis de l'emploi, qui aujourd'hui représentent environ 85 % des dossiers des tribunaux. Actuellement, des cas transmis au tribunal dans le cadre de la loi sur l'Égalité et l'Emploi nécessitent trois ans pour être entendus. Cette situation est dissuasive pour les personnes qui souhaitent déposer un tel dossier.

La Civil Law Bill (Loi civile) (Dispositions diverses), 2010, mise en avant par le Ministère de la Justice, Réforme du Droit et de l'Égalité, a des implications pour les personnes demandant réparation devant le Tribunal pour l'Égalité. La section 17 de la législation autorise le Tribunal pour l'Égalité à gérer des cas sur la base d'une soumission écrite simple, dans des situations où les faits ne sont pas en conflit.

Si le Directeur du Tribunal pour l'Égalité décide qu'un cas peut être géré de cette manière, les parties en seront informées et si l'une des parties n'est pas d'accord, elle peut l'indiquer sous 28 jours après quoi des témoignages oraux doivent être entendus ainsi que par écrit. Cette proposition, si elle était appliquée, ajouterait un nouvel obstacle à ceux qui demandent réparation et à leur droit de se présenter devant le tribunal.

¹⁸ Le premier Plan d'Action National contre le Racisme était opérationnel de 2005 à 2008

¹⁹ Rapport final NPAR, Janv. 2009, préface par Présidente, Lucy Gaffney p 2
[http://www.integration.ie/website/omi/omiwebv6.nsf/page/PCHK-7PNHH41312727-en/\\$File/NPAR%20Final%20Report%20Not%20an%20End%20Just%20a%20Beginning.pdf](http://www.integration.ie/website/omi/omiwebv6.nsf/page/PCHK-7PNHH41312727-en/$File/NPAR%20Final%20Report%20Not%20an%20End%20Just%20a%20Beginning.pdf)